

# MÉMO ORTHOPHONISTE

## La valorisation de l'activité de bilan orthophonique

Libellés existants dans la NGAP Titre IV - Chapitre II - Article 2 Rééducation des troubles de la voix, de la parole, de la communication et du langage	Cotation AMO avant le 1/04/2018	Tarifs	Nouveaux libellés	Cotation au 1/04/2018	Tarifs au 1/04/2018	Cotation au 1/01/2019	Tarifs au 1/01/2019
Bilan de la déglutition et des fonctions oro-myofaciales	16	40 €	Bilan de la déglutition et des fonctions vélo-tubo-tympaniques	22	55 €	26	65 €
Bilan de la phonation	24	60 €	Bilan de la phonation	30	75 €	34	85 €
			Bilan des fonctions oro-myo-faciales et de l'oralité	30	75 €	34	85 €
Bilan de la communication et du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition de la communication et du langage écrit	24	60 €	Bilan de la communication et du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition de la communication et du langage écrit	30	75 €	34	85 €
Bilan de la communication et du langage écrit	24	60 €	Bilan de la communication et du langage écrit	30	75 €	34	85 €
Bilan de la dyscalculie et des troubles du raisonnement logico-mathématique	24	60 €	Bilan de la dyscalculies et des troubles de la cognition mathématique	30	75 €	34	85 €
Bilan des troubles d'origine neurologique	30	75 €	Bilan des troubles neurologique	36	90 €	40	100 €
Bilan des bégaiements et des autres troubles de la fluence	30	75 €	Bilan des bégaiements et des autres troubles de la fluence	36	90 €	40	100 €
Bilan de la communication et du langage dans le cadre des handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux (inclus surdité, paralysies cérébrales, troubles envahissants du développement, maladies génétiques)	30	75 €	Bilan de la communication et du langage dans le cadre des handicaps moteur, sensoriel et/ou déficiences intellectuelles, des paralysies cérébrales, des troubles du spectre de l'autisme, des maladies génétiques et de la surdité	36	90 €	40	100 €

Ce tableau est un résumé synthétique des mesures souhaitées par les partenaires conventionnels.

Des précisions sont apportées dans la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.